

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 041-7583/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2020

MET 19/13528/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence soit représentée au sein d'associations regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés dans ce domaine sensible et vital pour le développement de ses territoires. L'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), reconnue d'utilité publique, a pour objet l'étude de toutes les questions qui relèvent de l'assainissement, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau. Elle rassemble des experts chercheurs, ainsi que des représentants d'organismes publics et privés et de ministères qui interviennent dans le domaine de l'environnement, celui-ci entendu dans son acception la plus large possible. A ce titre, elle est régulièrement sollicitée pour avis sur les projets de textes réglementaires. Elle participe par ailleurs par ses actions et ses informations à la protection durable de l'environnement.

Ouverte à toute personne physique ou morale, cette association a pour but de :

- Faciliter et encourager les études, recherches, les formations et les travaux se rapportant aux questions précitées.
- Tenir informés les membres des progrès réalisés en France et à l'étranger sur les points les plus intéressants.
- Favoriser les échanges d'information entre les pays.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

- Collaborer avec le législateur et les pouvoirs publics en apportant son expertise sur les progrès et les améliorations à poursuivre pour la rédaction des lois et règlements relatifs à l'hygiène publique, la gestion de l'environnement.

Face à la complexité de la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement et de l'évolution du droit sur l'eau, l'adhésion à cette association permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre au mieux aux besoins permanents d'information en la matière en s'appuyant sur une base documentaire partagée et enrichie par d'autres collectivités.

La Métropole a ainsi adhéré à cette association par délibération DEA 009-892/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 et a renouvelé son adhésion au titre des années 2017, 2018 et 2019. Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'ASTEE, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole à cette association pour l'année 2020 et d'approuver le versement de la cotisation correspondante, d'un montant total de 3 460 euros TTC incluant le montant de l'abonnement à l'offre numérique multi-services.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération DEA 009-892/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2016 ;
- La délibération nAG 021-8718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information des Conseils de Territoire.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), reconnue d'utilité publique, a pour objet l'étude de toutes les questions qui relèvent de l'assainissement, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau.
- Que face à la complexité de la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement et de l'évolution du droit sur l'eau, l'adhésion à cette association permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre au mieux aux besoins permanents d'information en la matière en s'appuyant sur une base documentaire partagée et enrichie par d'autres collectivités.
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2020 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant.

Délibère

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) pour l'année 2020, ainsi que le paiement de la cotisation correspondante d'un montant de 2 140 euros TTC, réparti au prorata du nombre de participants de chaque Conseil de Territoire, et le paiement de l'abonnement à l'offre numérique multiservices d'un montant de 1 320 euros TTC.

Article 2 :

Le montant de la cotisation sera réparti comme suit :

- Conseil de Territoire de Marseille Provence : Les crédits nécessaires (1 959 euros TTC dont adhésion 639 euros TTC et abonnement à l'offre numérique multi-services 1 320 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'eau sous-politique F170 – nature 6281– 3DEAE et au budget annexe de l'assainissement sous politique F110 – nature 6281 – 3DEAA.

- Conseil de Territoire du Pays d'Aix : Les crédits nécessaires (395 euros TTC) sont inscrits au budget Annexe de l'assainissement non collectif ligne 5003 – chapitre 011 – nature 618.

- Conseil de Territoire du Pays Salonais : Les crédits nécessaires (316 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'eau chapitre 011 – nature 6281.

- Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : Les crédits nécessaires (79 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'assainissement au chapitre 011 – nature 6281.

- Conseil de Territoire de Istres-Ouest-Provence : Les crédits nécessaires (553 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'eau et au budget annexe de l'assainissement Section de fonctionnement – nature 6281.

- Conseil de Territoire du Pays de Martigues : Les crédits nécessaires (158 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'eau de la Régie des Eaux et Assainissement du Pays de Martigues – section de fonctionnement – nature 6288.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020